

## Compte rendu du deuxième conseil d'école de l'année scolaire 2017-2018.

**Présents:** Mmes Hersard, Lelarge, Troude, M. Mayon, enseignants, M. Briant, directeur, Mmes Augusto, Favereaux, Hébert, Hernandez, M. Perrotin représentants des parents d'élèves, M Anceau, maire, M. Halopé et M. Plumé, adjoints. **Excusés:** M. Anceau, Mme Lequart IEN, Mme Gilbert, enseignante, Mme Duportal, Mme Cormery

### ● Rappel des points importants du 1er conseil d'école:

Réussite des élèves/élèves en difficultés: une première réponse est donnée dans la classe (adaptation de l'enseignement). Le RASED peut intervenir si besoin: le maître rééducateur (maître G) peut intervenir sur l'école pour aider des élèves sur le plan du comportement ou pour des difficultés d'adaptation à la classe. Le maître E peut proposer une aide à dominante pédagogique.

L'école de St Roch (qui n'est pas prioritaire) n'a pas pu bénéficier cette année des interventions du RASED, malgré les demandes. Seul le psychologue scolaire intervient pour réaliser des bilans ou rencontrer les enseignants ou les familles.

L'aide personnalisée (APC) est mise en place pour tous les élèves en ayant besoin, sur proposition des enseignants (priorité à l'aide).

Les points suivants ont également été abordés :

- Élaboration d'une convention d'utilisation des locaux (PEP37)
- Un exercice d'évacuation réalisé : RAS
- PPMS :
  - deux exercices :
    - mise en sûreté : PPMS réalisé le 16/10/2017
    - fournitures nécessaires (dont une partie à renouveler tous les ans : bouteilles d'eau...), budget spécifique
      - attentat/intrusion : réalisé le 14/12/2017. Signal visuel (voyant), signalant la localisation du danger (élémentaire, maternelle) installé durant les vacances d'hiver.
- association autour de l'école : APE/Classe découverte (soutien aux projets de l'école)
- journée de la laïcité, du handicap : actions menées en classe, handicap
- DUERP : les principaux risques identifiés pour l'école Yvan Pommaux dans le cadre du DUERP ( Document Unique d'évaluation des risques professionnels) ont liés à l'hygiène (toilettes : des abattants ont été installés, reste à améliorer le système de ventilation) et l'ergonomie des bâtiments (demande installation de stores extérieurs en maternelle) et du mobilier.
- LSU : utilisation du livret scolaire numérique à partir du CP (remis aux familles en fin de semestre). Les enseignants l'utilisent pour rendre compte des acquis et progrès des élèves. Cette application devrait être prochainement consultable en ligne.

### Évaluations départementales/nationales:

- évaluations CP : résultats globalement satisfaisants
- évaluations CE2 : résultats globalement satisfaisants, pas d'élèves en difficulté marquée
- printemps 2018 : Moyenne section
- tout au long de l'année: Grande section

Ces évaluations ont valeur d'outils pour l'équipe enseignante et participent aux actions pédagogiques de pilotage de l'école.

### ● Rentrée 2018 :

Les effectifs devraient être stables à la rentrée prochaine (prévision de 132 élèves).

Questionnement sur l'avenir d'une partie du personnel communal travaillant sur l'école (ATSEM, aide-bibliothécaire) : ces postes étant nécessaires au bon fonctionnement de l'école, la municipalité

étudie les moyens (notamment financiers) de les maintenir (CDD, contrat aidé...) et fera une réponse prochainement. L'équipe enseignante demande également que soit étudiée la possibilité de coucher les élèves de Petite section plus tôt, surtout en cas de changement des rythmes scolaires. La municipalité entend cette demande et réfléchit à une solution.

### ● Rythmes scolaires :

Comme évoqué au premier conseil d'école, le conseil d'école est amené à se positionner sur les rythmes scolaires. La municipalité souhaiterait un retour à la semaine de quatre jours, notamment pour être en cohérence avec ce qui se fait sur le territoire de Gâtine/Racan et pour éviter les conséquences d'un certain isolement : impossibilité pour les familles de bénéficier du centre de loisirs le mercredi, réorganisation des activités de loisirs sur la journée de mercredi... Les raisons sont également financières : la mise en place des TAP représente un coût supplémentaire pour la municipalité.

Les parents élus ont sondé les familles : 63,75 % des réponses en faveur d'un changement des rythmes et 66,25 favorables à une modification des horaires (participation de 85%).

**Le conseil d'école de l'école Yvan Pommaux à Saint-Roch, réuni le vendredi 9 février 2018 demande, conformément au décret 2017-1108 sur les rythmes scolaires, et après un vote (7 voix pour, 4 voix contre), un changement de l'organisation de la semaine scolaire (avec répartition des heures hebdomadaires d'enseignement sur huit demi-journées réparties sur quatre jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi) pour la rentrée 2018.**

Le conseil d'école se prononce également pour pour un changement d'horaires (8 voix pour, 1 voix contre, 2 votes blancs).

Les horaires proposés sont :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
Après-midi	14h-16h30	14h-16h30	14h-16h30	14h-16h30

### ● Entretien de l'école/travaux éventuels/investissements :

Le renouvellement du budget de fonctionnement est demandé : actualisation du budget fournitures, actualisation du budget Noël, reconduction du budget BCD, maintenance du photocopieur reconduction des abonnements en cours, fourniture de timbres-postes.

Investissements:

- installation de deux classes mobiles (cofinancée par l'Etat)
- dotation de 6 chaises (élémentaire)
- 4 chaises+4 tables maternelles

La demande d'investissement de l'école pour 2018 est la suivante :

- renouveler le mobilier:
  - *meuble à bacs maternelle*
  - *bac transparent pour atelier maternelle*
- mettre à jour l'équipement numérique de l'école:
  - *installer un vidéoprojecteur dans la 2<sup>e</sup> classe maternelle*
  - *changer le TNI*
  - *installer une imprimante couleur (laser)*

Aménagements :

- *installer des volets roulants en maternelle*
- *installer des barrières ou séparations avec portillon d'accès devant les parties engazonnées de la cour*
- *planter des arbres dans la cour*

Un des vidéoprojecteurs a besoin d'une intervention (mauvais fonctionnement) : se repose la question de la **maintenance** de ces appareils (il serait utile de prévoir un entretien régulier).

Cette question se pose également pour les équipements numériques de l'école (serveur, PC de classes, classes mobiles...), en effet des mises à jour régulières et des opérations d'entretien sont nécessaires, ces équipements sont utilisés chaque jour par les élèves et les enseignants. Le CARM qui a pu par le passé occasionnellement assurer une forme de maintenance, n'a pas pour vocation d'assurer cette mission. Il reviendrait donc aux communes de s'en charger.

Il est rappelé que les sommes allouées par la mairie sont utilisées pour l'achat de matériel pédagogique et de manuels. La subvention pour Noël a permis de financer la tenue d'un spectacle à la salle des fêtes.

Les installations électriques et les extincteurs ont été vérifiés.

Intempéries : il est demandé à la municipalité de prévoir systématiquement une intervention dans la cour de l'école en cas de chutes de neige et surtout en cas de verglas.

M. Anceau, absent ce soir, voulait informer le conseil d'école d'école de son intention de créer un conseil municipal des jeunes et de sa volonté d'associer les élèves de l'école à l'inauguration d'un buste de Marianne.

- **projets de classe**

- Concerts des jeunesses musicales de France : GS à CM2, interventions tennis (CE2-CM1 et CM1-CM2)
- Spectacle théâtral mêlant contes et dessin (décembre 2017)
- Projet théâtre : spectacle prévu le 23 mars à la salle des Quatre vents
- Participation à l'opération « Pièces jaunes » (parcours citoyen)

- **Activités associatives :**

- recettes: participation des parents et vente de photos qui servent à financer les sorties (bus), les achats divers en lien avec les projets de classe. Un don de 200€ est fait à la coopérative scolaire, suite à la vente de mobilier scolaire ancien par la municipalité.
- rappel achats :
  - Coopérative: matériel pédagogique (Jeux) renouvelé, spectacle théâtre, transports en bus pour les sorties, entrées musées...
  - APE/Classe découverte: don à la coopérative scolaire, financement du projet théâtre (intervenant, transport à la salle des 4 vents pour la répétition)
- fête d'école le vendredi 22 Juin 2018, selon mêmes modalités que l'année dernière:
  - enseignants et élèves: préparation d'un spectacle, mettant en œuvre une partie des compétences travaillées dans l'année
  - APE et parents: organisation de la kermesse
  - sécurité/vigipirate : il sera vraisemblablement nécessaire d'assurer la sécurité autour de l'évènement, comme l'an passé (demande à la municipalité)
  - repas par l'APE à l'issue de la fête (site du plateau sportif)